

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Ville de Fréjus (83)
Place Formigé

83600 Fréjus

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Fréjus

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 21830061400011

Code postal / Ville : 83600 Fréjus

Groupeement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2025/FCS/0025

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Monsieur le Maire - Tél : +33 494176600 - Mail : marchespublics@ville-frejus.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : La liste des pièces de la candidature figure à l'article 5.1 du règlement de la consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Jeudi 13 novembre 2025 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères

énoncés ci-dessous avec pondération :

1-Prix des prestations 60 %

2-Valeur technique 40 %. Pour les sous-critères de la valeur technique, se référer au RC.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Surveillance du barrage de l'Avellan

Classification CPV : 71631460

Type de marché : Services

Lieu principal d'exécution : Massif de l'Estérel au Nord de la commune de Fréjus

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détails sur la visite : Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite pourra être déclarée irrégulière. Les conditions de la visite sont détaillées dans le RC.

Autres informations complémentaires :

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois, dont la date de démarrage est fixée au 01/01/2026 par dérogation à l'article 13.1.1 du CCAG-FCS.

Dans le cas où la date de notification interviendrait postérieurement au 01/01/2026, la date de démarrage du marché sera la date de notification et la date de fin de la période initiale sera fixée au 31/12/2026.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Le retrait du dossier de consultation, toute question relative au marché ainsi que le dépôt des offres s'effectuent uniquement via le profil acheteur de la ville de Fréjus : <https://www.marches-securises.fr>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Toulon 5 rue racine BP 40510 83041 Toulon Cedex 9 FRANCE. Tél. +33494427930. E-mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr. Fax +33 494427989. URL : <http://www.ta-toulon.juradm.fr>. Introduction des recours Voir article L 551-1 et suivants du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : [www.telerecours](http://www.telerecours.fr).

Date d'envoi du présent avis

09 octobre 2025